Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-223500018-20261002-PCL_2026_007-AR

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

- **ARRÊTÉ** -

Renouvellement de certains membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) déjà constituée TREMEHEUC, CUGUEN, BROUALAN, EPINIAC et LA BOUSSAC.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le chapitre 1er du titre II du livre 1er du code rural et de la pêche maritime relatif à l'aménagement foncier rural et notamment l'article R.121-2 du Code rural et de la pêche maritime concernant le remplacement des membres de commission en cas de vacance ;

VU mon arrêté du 25 novembre 2019 portant constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC,

VU mon arrêté du 28 mai 2025 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane LENFANT, vice-président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

VU mes arrêtés et notamment du 22 septembre 2025 renouvelant certains membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC,

VU les délibérations des communes de TREMEHEUC en date du 19 juin 2026, de CUGUEN en date du 05 juin 2026, de BROUALAN en date du 05 juin 2026, de EPINIAC en date du 23 juin 2026 et de LA BOUSSAC en date du 05 juin 2026 portant élection des représentants des propriétaires au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier ;

VU la délibération de la Chambre d'agriculture en date du 11 septembre 2026 portant désignation des membres exploitants pour la Commission intercommunale d'aménagement foncier ;

Vu la délibération d'Eau du Pays de Saint-Malo du 23 septembre 2026 désignant des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages,

CONSIDERANT que plusieurs membres n'occupent plus les fonctions telles que définies dans mes arrêtés du 23 octobre 2023, et du 22 septembre 2025 ;

Hôtel du Département – 1, Avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES Cedex – Tél 02 99 02 35 35
www.ille-et-vilaine

Publié le 2 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-223500018-20261002-PCL_2026_007-AR

ARRÊTE

Article 1er

Les membres suivants sont renouvelés :

*Monsieur JOUBERT Eric, conseiller municipal représentant du Conseil Municipal de TREMEHEUC,

*Monsieur DAVY André, maire représentant du conseil municipal de BROUALAN

*Madame GUERCHE Sandrine, Maire, représentante du Conseil Municipal de CUGUEN,

*Madame RAME-PRUNAUX Sylvie, Maire, représentante du Conseil Municipal de EPINIAC

*Madame FAUVEL Christine, Maire, représentante du Conseil Municipal de LA BOUSSAC

*Membres propriétaires élus par les Conseils municipaux :

Pour la commune de TREMEHEUC
- **M. DESAIZE Régis, membre propriétaire titulaire**
- **M. LERAY Anthony, membre propriétaire titulaire**
- Mme DUBOT Régine, membre propriétaire suppléante

Pour la commune de BROUALAN
- **M. LELAVANDIER René, membre propriétaire titulaire**
- **M. GOUABLIN Eric, membre propriétaire titulaire**
- M. DAVY Sylvain, membre propriétaire suppléant

Pour la commune de CUGUEN
- **Mme GASSELIN Juliette, membre propriétaire titulaire**
- **Mme GAUTIER Edith, membre propriétaire titulaire**
- M. GUEDE Damien, membre propriétaire suppléant

Pour la commune de EPINIAC
- **M. BOURGEAULT Thierry, membre propriétaire titulaire**
- **M. BOUILLIS Yannick, membre propriétaire titulaire**
- M. de la CHESNAIS Yves, membre propriétaire suppléant

Pour la commune de LA BOUSSAC
- **M. BOURGES David, membre propriétaire titulaire**
- **M. HARDY Stéphane, membre propriétaire titulaire**
- M. BLANCHET David, membre propriétaire suppléant

* Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture :

Pour la commune de TREMEHEUC
- **M. GANCHE Bruno, membre exploitant titulaire**
- **M. DENOUAL Nicolas, membre exploitant titulaire**
- M. GANCHE Guillaume, membre exploitant suppléante

Publié le 2 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-223500018-20261002-PCL_2026_007-AR

Pour la commune de BROUALAN
- **Mme BOUILLET Christelle, membre exploitante titulaire**
- **M. LEPORT Julien, membre exploitant titulaire**
- Mme PORCHER Christelle, membre exploitante suppléante

Pour la commune de CUGUEN
- **M. VILLALARD Alexandre, membre exploitant titulaire**
- **M. GIROUARD Mickael membre exploitant titulaire**
- M. ANGER Eric, membre exploitant suppléante

Pour la commune de EPINIAC
- **M. LEBELTEL Yannick, membre exploitant titulaire**
- **M. BERNIER Denis, membre exploitant titulaire**
- M. BOURGEAULT Alexandre, membre exploitant suppléante

Pour la commune de LA BOUSSAC
- **M. LOUYER Philippe, membre exploitant titulaire**
- **M. BOUILLIS Alcide, membre exploitant titulaire**
- M. GOURDIN Olivier, membre exploitant suppléante

*** Madame Alexandra BREXEL, responsable du pôle de topographie et de gestion cadastrale de RENNES, représentant le directeur départemental des finances publiques,**

Les membres suivants sont proposés pour représenter Eau du Pays de Saint-Malo au titre des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

- **Henri-Luc MOUGEL, Membre titulaire**
- Bérangère HENNACHE, Membre suppléante

Article 2 :

Les autres dispositions de mes arrêtés du 23 octobre 2023, et du 22 septembre 2025 susvisés restent inchangées et sont maintenues en vigueur.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services du Département, les maires de de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC, et la présidente de la commission intercommunale d'aménagement foncier de de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes concernées pendant quinze jours au moins, et publié sur le site internet du département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes le 02 OCT. 2026

Le Président

Jean-Luc CHENUT

Publié le 2 octobre 2026